

# Le porc sur paille plébiscité en bassin versant algues vertes

**Depuis 2002, le conseil général accorde une aide "bâtiment" aux élevages de porcs sur paille. Secteur visé : le bassin versant de la baie de Saint-Brieuc où se concentrent les actions de réduction des flux d'azote.**

[Abonnez-vous](#)

Depuis 2002, le département des Côtes d'Armor apporte une aide aux éleveurs de porcs sur paille ou litière lorsque des travaux de transformation ou de création de bâtiments sont réalisés dans l'élevage (voir encadré). "80 éleveurs en ont bénéficié depuis 2002", indique Pierre-Louis Bourdoulous du Conseil général. Sur le bassin versant algues vertes de la baie de Saint-Brieuc, cette aide se double d'une aide du Conseil régional, qui propose un dispositif cumulable avec les aides du Conseil général.

Afin de sensibiliser les porteurs de projet aux démarches en place, le conseil général a organisé une porte ouverte sur l'exploitation de Norbert Lesné à Plélo mercredi 20 février, où près de 150 personnes se sont rendues.

Naisseur-engraisseur partiel entièrement sur paille, l'éleveur gère la conduite de 32 truies en 4 bandes et la fabrication d'aliments à la ferme. Sur 30 ha, il produit le maïs, le blé et l'orge qui entrent dans la composition des trois formules. L'élevage, adhérent au groupement de producteurs Aveltis, est certifié Label Rouge Opale. "Ici, il n'y a pas de course à la montre. Les porcs charcutiers sont abattus au minimum à 182 jours d'âge", explique l'éleveur, qui suit un cahier des charges non OGM et qui respecte le bien-être des porcs en engraissement.

Alors que le petit élevage traditionnel conduit par sa mère était destiné disparaître, âgé d'à peine 40 ans, Norbert Lesné décide de reprendre l'élevage familial en 2010, après deux générations d'éleveurs. "Il n'y a pas eu de frais en équipement car on se disait qu'il n'y aurait pas de relève", indique Renée Lesné, ancienne chef d'exploitation, dont le mari travaillait à l'extérieur à l'époque.

## Une aide pour le bâtiment

Les bâtiments gestantes et la maternité sont réaménagés entièrement tandis qu'un nouveau bâtiment de post-sevrage (150-200 places) et d'engraissement (200 places) sort de terre. La conception du bâtiment sur litière cumulée a été réfléchi pour que le curage et l'alimentation soient mécanisés au maximum.

15 000 € d'aides sont allés à la construction du bâtiment. Un coup de pouce qui vient soutenir l'élevage dont le système tend à se rapprocher de la production biologique. Rémunéré seulement 1,68 €/kg en 2012, l'éleveur estime à 30 à 40 cts/kg le surcoût de son système avec paille : "l'aliment non OGM, l'indice de consommation plus élevé, le coût du bâtiment, l'achat de la paille...". En bio, le prix serait autrement rémunérateur à "3,20 - 3,60 €/kg". Mais Norbert Lesné veut se laisser le temps de rôder la technique et affiner les réglages avant de sauter dans le grand bain de la bio, très exigeante techniquement. "Avant de bien conduire sans airbag, mieux vaut conduire quelques heures avec", explique-t-il de façon imagée.

L'aménagement prochain du bâtiment gestante fera l'objet d'un dossier de demande d'aides auprès du Conseil régional cette fois.

## Porcs sur litière : les aides possibles

Rénovation ou création de bâtiment : le Conseil général des Côtes d'Armor accorde une subvention dont le montant atteint 20% des travaux, soit un plafond de 15 000 € en démarche Label Rouge, CCP et autre démarche qualité. Ce plafond est majoré à 20 000 €, en démarche Label Rouge fermier ou agrobiologie. La limite des investissements est fixé à 75 000 € : cela comprend le terrassement, la maçonnerie, la toiture, la charpente ou encore le système d'alimentation...

Pour les élevages situés sur le bassin versant algues vertes de la baie de Saint-Brieuc, il est possible de cumuler une aide de la région Bretagne, via la DDTM, plafonnée à 15 000 € également (20% des travaux).

 [PARTAGER CET ARTICLE](#)

 [0 ARTICLE ASSOCIÉ](#)

 [ABONNEZ-VOUS !](#)